

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

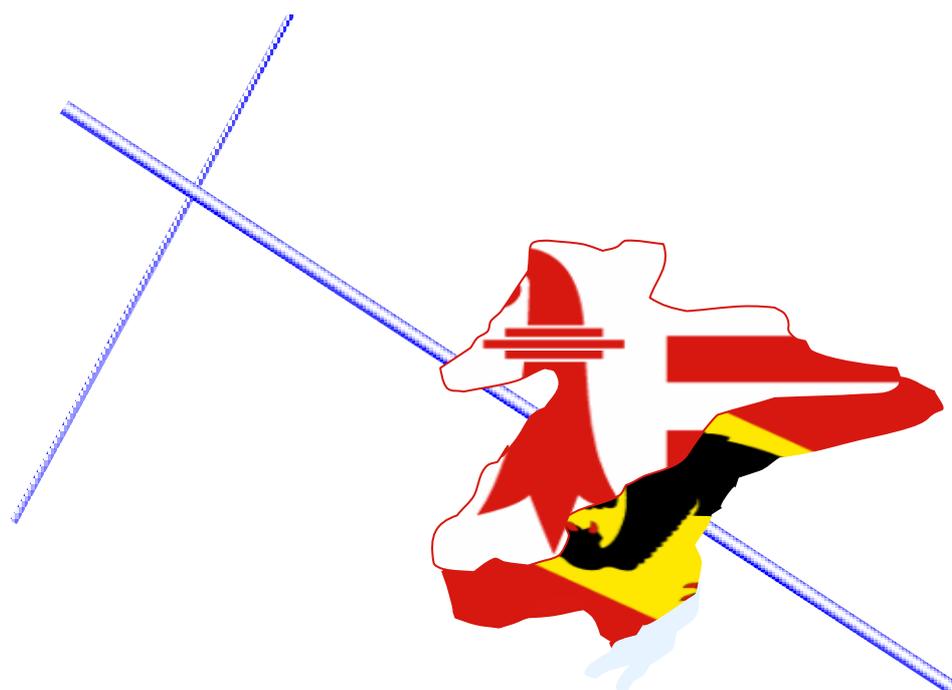


DE GESTION
RAPPORT
2009

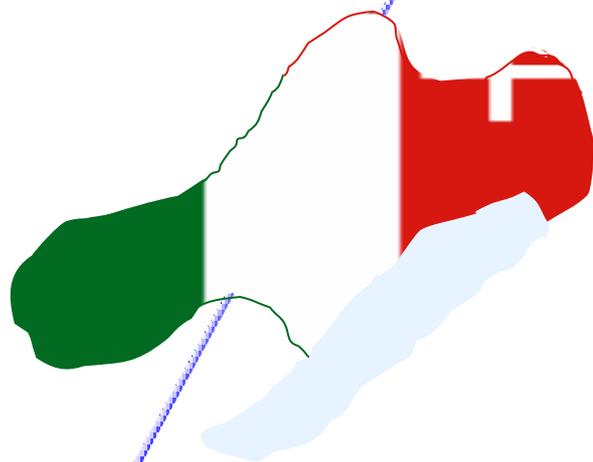


SOMMAIRE

	page
I LE BILLET DU PRÉSIDENT.....	4
II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	7
III LE RAPPORT DU GÉRANT.....	10
IV LES COMPTES ANNUELS.....	15
V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	18
VI LE BILAN TECHNIQUE.....	34
VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE.....	36



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



David Walzer
Président

Lorsque l'on a fini d'écrire le billet du Président, on se dit que l'on est bon pour une année. Mais une année passe si vite que l'on a pas eu le temps d'y penser. Et voilà, c'est de nouveau le temps du billet.

365 jours, cela paraît plus long, mais ils défilent les uns derrière les autres à la vitesse grand V, que l'on a toujours l'impression que c'était hier.

Cette année 2009 a encore été bénéfique pour notre Fondation RESOR. Non seulement en termes financiers avec à nouveau une augmentation du degré de couverture, mais aussi en nombre ; la technique de la construction du canton du Tessin nous ayant rejoint comme espéré il y a une année.

Notre système de préretraite mis en place donne entière satisfaction à ceux qui en bénéficient. Il suscite aussi des envies à d'autres associations de venir agrandir nos rangs, afin de bénéficier de tous ces avantages.

Une cotisation modérée, des rentes intéressantes invitent les employeurs et les employés autour de la table pour réussir ensemble la fin d'une carrière bien remplie.

C'est ce même engagement qui doit nous porter ensemble, les partenaires sociaux, à continuer de s'engager pour la pérennité de la Caisse, pour le bien des patrons, des préretraités et des futurs préretraités.

RESOR ne serait pas non plus la Caisse que nous connaissons, sans le travail et l'investissement de la Centrale de gestion par son Secrétaire général, son Gérant et des employés s'impliquant sans compter, comme si c'était leur propre argent qu'ils géraient chaque jour. Cet engagement permanent se retrouve d'ailleurs dans le traitement des dossiers de retraite anticipée.

Bien sûr, il faut y associer tous les Centres d'encaissement qui, par leur disponibilité, leur engagement et leur proximité avec nos affiliés prennent part au succès de notre Caisse.

En un mot comme en cent, je suis un Président heureux qui reçoit les honneurs sans lever le petit doigt et qui ne peut que se réjouir d'être Président d'une telle Fondation.

RESOR est sur de bons rails !

A nous de continuer le travail, de faire preuve de sagesse et d'une pointe de risque pour la pérennité de notre Caisse et le profit de nos préretraités.

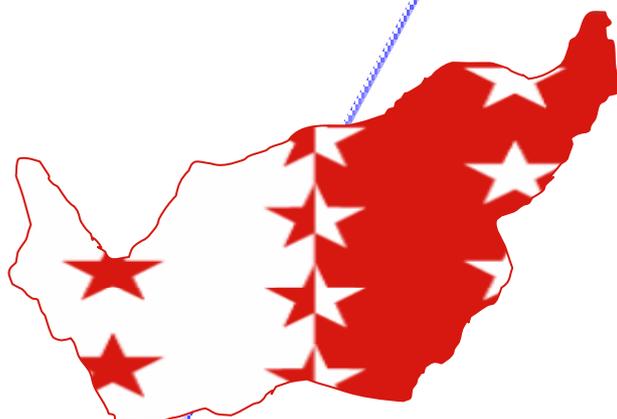
Merci donc à tous et longue vie à notre Fondation.

La Chaux-de-Fonds, août 2010



David Walzer
Président

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

RESOR, ne voit-on rien venir...

2009 semble une année ordinaire dans la gestion de la préretraite et pourtant de nombreux sujets ont animé cette année.

Il n'est pas possible d'évoquer l'année 2009 sans rappeler les négociations entre les partenaires sociaux de la CCRA (*Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand*) sur laquelle repose l'institution de préretraite qui nous intéresse. Les partenaires sociaux ont en effet voulu (et c'est bien ainsi) que toute adaptation du plan de retraite anticipée ou toute modification du financement soit négociée

entre parties contractantes.

Il n'a malheureusement pas été possible pour les partenaires du second œuvre de trouver un accord dans le cadre des négociations en 2009. Que signifie cette situation pour RESOR qui affiche à la fin de l'année 2009 un degré de couverture de 252% ? A priori rien d'alarmant, mais à y regarder d'un peu plus près, il faudrait se poser la question de savoir si une institution de retraite anticipée doit thésauriser à l'excès et quelle sera l'attitude à adopter lorsque le montant de fortune libre sera excessif. N'y aura-t-il pas alors quelqu'un pour réclamer un abaissement de l'âge de la préretraite d'une année ou plus ? Ne trouvera-t-on pas des contradicteurs qui privilégieront une baisse drastique du montant des cotisations ? Quelle sera l'attitude de l'autorité de surveillance à la lecture des comptes de 2009 et de 2010 ?

On le sent bien, il y aura sans aucun doute des décisions importantes à prendre pour cette institution très importante du partenariat social romand au cours des prochaines années. Il est donc essentiel d'y réfléchir dès maintenant et de s'y préparer de façon à ce qu'une attitude émotionnelle ne l'emporte pas au risque de mettre en péril une institution qui a non seulement fait ses preuves mais est très appréciée de Bâle jusqu'au Tessin.

Pour le reste le succès de RESOR ne cesse de faire tache d'huile. Après l'accueil de la technique de la construction du canton du Tessin au début 2010, voilà que de nouvelles associations souhaitent adhérer à l'institution. Aujourd'hui la fondation est en discussion avec les plâtriers-peintres du canton de Bâle-campagne.

Gérer la croissance est une activité à risque. Il convient de manger avec appétit sans devenir boulimique. Gageons que notre institution saura se montrer raisonnable et faire des choix stratégiques aussi judicieux que par le passé pour le bien-être de l'artisanat romand.

Bien sûr, rien de tout ceci ne serait possible sans l'engagement constant du Président, des centres d'encaissement, des membres des différentes commissions et d'une administration dévouée. Qu'ils soient tous remerciés pour leurs efforts constants et qu'ils sachent que la fierté de la fondation RESOR est aussi la leur.

Sion, août 2010



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

III LE RAPPORT DU GÉRANT



III LE RAPPORT DU GÉRANT



Fabien Chambovey
Gérant

Nouveaux secteurs d'activité

L'année 2009 fut marquée notamment par les négociations d'affiliation de nouveaux secteurs d'activité au sein de la retraite anticipée RESOR :

- la technique de la construction (Tessin)
- le paysagisme (Genève)

En effet, un accord a été trouvé avec les partenaires sociaux de Suissetec Ticino e Moesano pour une affiliation dès le 1^{er} janvier 2010 ainsi qu'avec ceux de l'Association genevoise des entrepreneurs de parcs et jardins, pépiniéristes et arboriculteurs qui rejoindra la Fondation dès que l'extension de la retraite anticipée aura été prononcée. Il s'agit là de la septième et de la

huitième convention collective de travail hors celle du second œuvre romand qui adhèrent à RESOR. De plus, il faut y rajouter les carreleurs genevois et fribourgeois, les marbriers-sculpteurs neuchâtelois ainsi que les parqueteurs et poseurs de sols romands qui ont rejoint la retraite anticipée en intégrant la convention romande. Il convient également de mentionner la soumission des entreprises de travail temporaire suite aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes. Impressionnante évolution qui a permis à RESOR de quasiment doubler son volume en à peine plus de 5 ans d'existence pour compter en 2009 quelques 22'000 assurés, 2'800 entreprises et une masse salariale avoisinant Fr. 1'000'000'000.- !

La Fondation a adapté ses structures afin d'absorber ce développement et un douzième Centre d'encaissement a été mis sur pieds à Lugano en 2009. Cet engouement pour la retraite anticipée romande ne semble pas connaître de ralentissement. La venue de ces nouveaux secteurs d'activité donne des idées à d'autres et quelques demandes importantes sont d'ores et déjà dans le pipe-line.

Résultats financiers toujours positifs

Les comptes de l'exercice sous revue sont une nouvelle fois positifs. En y regardant de plus près, nous constatons que le niveau des cotisations est resté stable en 2009 à Fr. 19.6 millions (+2%) tandis qu'un nombre beaucoup plus important de départs a été enregistré et de ce fait la Fondation a dû constituer plus de capitaux de prévoyance (+Fr. 3 mios ou +27%). Par voie de conséquence, le résultat net de l'activité de retraite anticipée proprement dite est en baisse de -31% (-Fr. 2.5 mios). Il reste néanmoins positif à Fr. 5.7 millions.

Malgré cette baisse du résultat de l'activité d'assurance, l'excédent des produits 2009 est supérieur à l'exercice précédent de Fr. 3.2 millions. Outre une attribution à la réserve de fluctuation de valeurs supérieure de Fr. 1.9 million, cette différence est expliquée par le résultat net sur les placements financiers.

Lors de l'exercice précédent, chahuté par la crise financière, RESOR a enregistré une perte de -Fr. 4.1 millions (-12.90%), tandis que le dernier exercice a comptabilisé un profit de Fr. 3.6 millions (+10.18%). A noter que la quasi totalité de ces pertes ou profits n'ont pas été réalisés.

La situation financière de la Fondation est excellente. Tous les capitaux de prévoyance nécessaires au financement des rentes en cours ainsi que l'entier de la réserve de fluctuation de valeurs sont constitués. De plus, la Caisse dispose de fonds libres importants et son taux de couverture ne cesse d'augmenter et s'élève au 31 décembre 2009 à 252.2%.

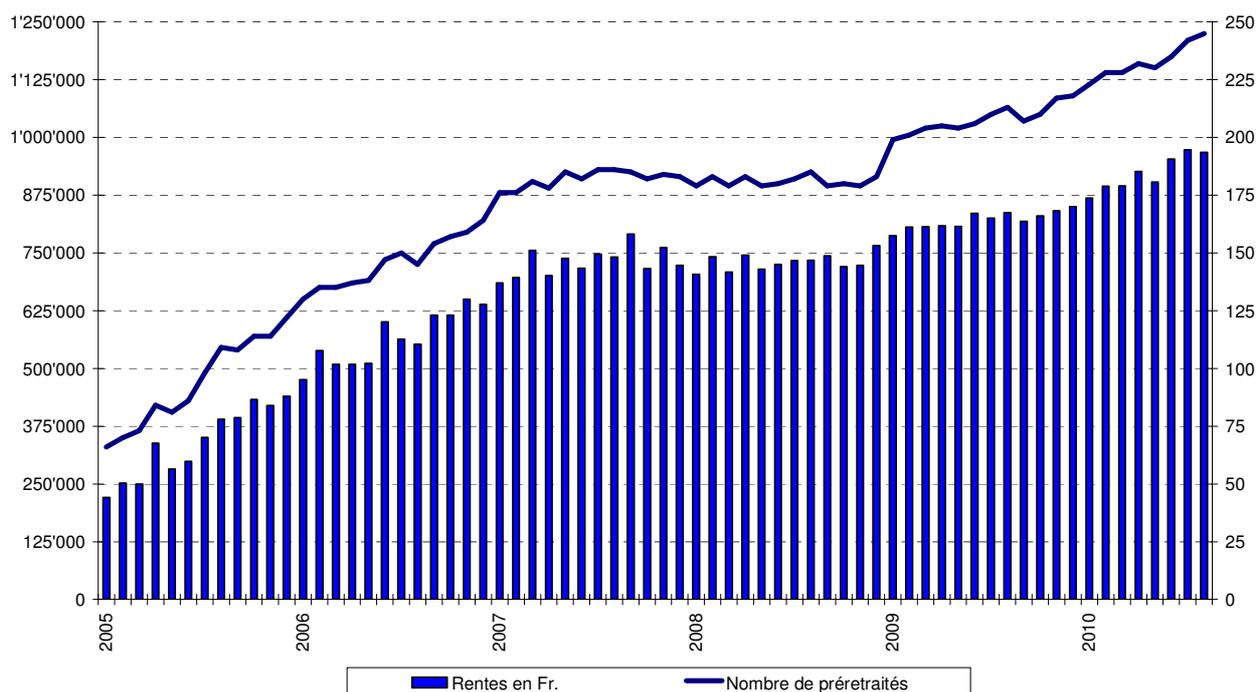
Vous trouverez ci-dessous quelques chiffres-clé de l'institution :

	<u>2005</u> <i>1^{er} exercice complet</i>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u> <i>provisoire état fin août</i>
Nombre de départs en retraite anticipée	146	81	69	73	99	88
Constitution de capitaux de prévoyance	14.7 mios	10.9 mios	9.8 mios	10.9 mios	13.9 mios	-
Durée moyenne retraite anticipée (nlls rentes)	23.6 mois	30.0 mois	31.3 mois	33.0 mois	32.3 mois	32.9 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	Fr. 3'602	Fr. 3'981	Fr. 3'960	Fr. 4'117	Fr. 3'868	Fr. 4'169
Cotisations travailleurs et employeurs	13.7 mios	15.8 mios	18.4 mios	19.2 mios	19.6 mios	-
Résultat net s/placements financiers (dès 2006)	n/a	0.4 mio 3.70%	0.3 mio 1.18%	- 4.1 mios - 12.90%	3.6 mios 10.18%	-
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	131.0%	156.2%	215.4%	225.9%	252.2%	-

Evolution du nombre de rentiers

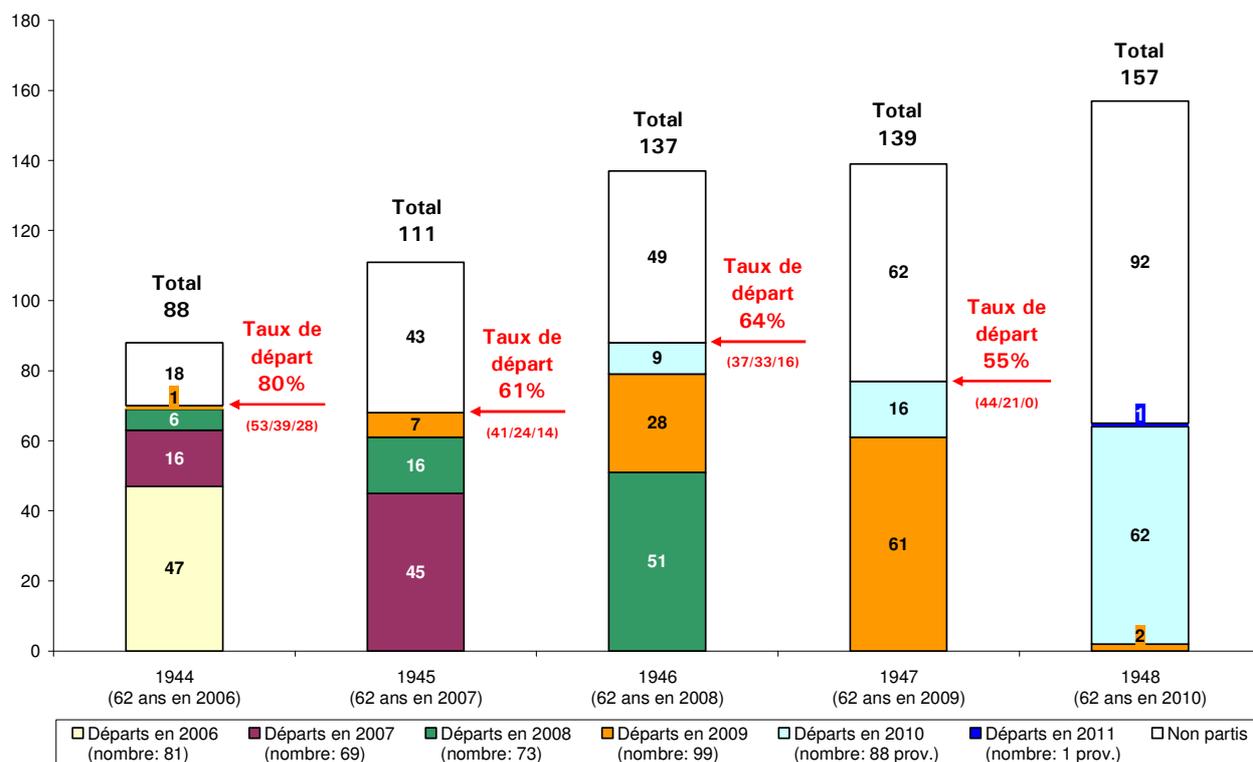
Après une année 2008 plutôt stable aux alentours des 180 rentiers, la barre des 200 préretraités a été franchie en 2009. Ce développement se poursuit et le nombre de personnes ayant décidé de cesser leur activité lucrative pour bénéficier de la retraite anticipée s'élevait à 215 à la fin de l'exercice 2009 et s'approche des 250 en septembre 2010 pour Fr. 1'000'000.- de rentes versées mensuellement.

Le graphique ci-contre reflète l'évolution du nombre de préretraités ainsi que du montant des rentes versées mensuellement depuis les premiers départs en retraite anticipée en 2005.

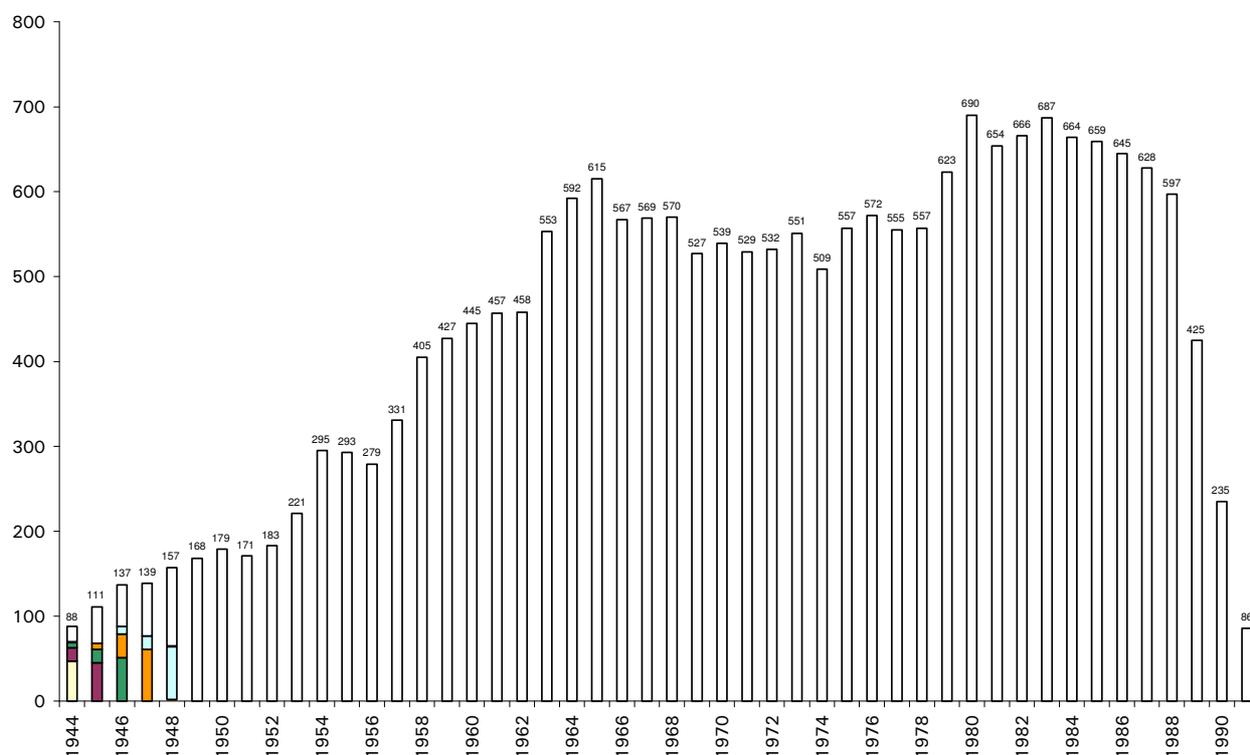


Taux de départ

Le taux de départ se situe à 64% pour la classe 1946. La situation de la classe 1947 n'est pas encore définitive, un certain nombre de personnes prendront leur préretraite en 2010 (à 63 ans) et en 2011 (à 64 ans), le taux de départ évoluera donc encore.



Pyramide des âges



Quo vadis ?

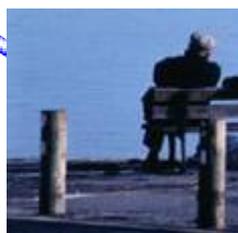
A la lecture des résultats sus mentionnés, il a lieu de se poser certaines questions quant au futur des conditions cadres régissant la retraite anticipée RESOR. Une adaptation de ces dernières semble inéluctable et nous ne pouvons que souhaiter que les partenaires sociaux en charge sachent trouver les réponses pragmatiques et consensuelles les plus raisonnables comme ils ont su le faire par le passé pour donner naissance à l'institution enviée que nous connaissons aujourd'hui.

Je saisis l'opportunité de ce rapport pour remercier chaleureusement toutes les personnes œuvrant sans ménagement pour le développement harmonieux de notre institution de retraite anticipée.

Sion, août 2010

Fabien Chambovey
Gérant

IV LES COMPTES ANNUELS



B I L A N

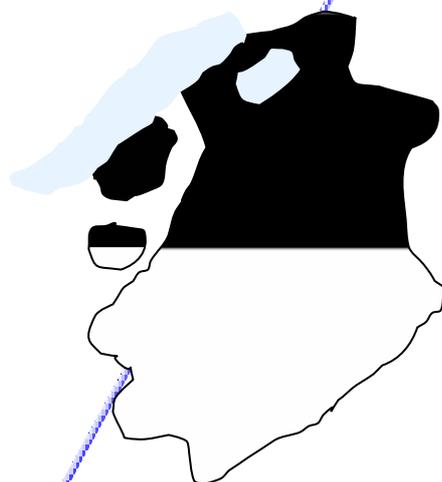
A C T I F	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Placements	6.4	42'752'421.42	31'902'888.27
Liquidités		2'542'131.19	3'570'860.75
Comptes à terme		0.00	0.00
Titres		33'704'314.33	22'352'016.36
c/c Centre 1 Fribourg		1'296'689.20	1'206'863.70
c/c Centre 2 Jura/Jura Bernois		132'387.40	85'736.20
c/c Centre 3 Valais		1'310'188.78	1'318'169.20
c/c Centre 4 Neuchâtel		217'930.15	216'354.20
c/c Centre 5 Genève 4 (CPSO)		355'710.27	288'696.04
c/c Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE)		337'782.40	324'909.65
c/c Centre 7 Genève 1 (CCB)		531'367.60	621'701.30
c/c Centre 8 Vaud		513'599.60	354'434.45
c/c Centre 9 Genève 3 (CPS FER)		399'441.25	456'030.00
c/c Centre 10 Tessin		653'551.51	382'274.31
c/c Centre 11 Bâle		671'269.38	614'630.60
AFC (impôt anticipé)		86'058.36	110'211.51
Comptes de régularisation actif		1'064'132.87	895'660.67
Actifs transitoires		856'367.00	766'029.00
Intérêts courus		207'765.87	129'631.67
T O T A L D E L ' A C T I F		43'816'554.29	32'798'548.94

P A S S I F	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes		0.00	0.00
Comptes de régularisation passif		1'222'576.95	1'082'623.90
Passifs transitoires	7.1	1'222'576.95	1'082'623.90
Capitaux de prévoyance	5.4	16'886'688.00	14'041'466.00
Capital de prévoyance des préretraités		14'957'652.00	12'431'492.00
Capital de prévoyance des cot. au 2 ^e pilier		1'929'036.00	1'609'974.00
Réserves de fluctuation de valeurs	6.3	5'313'598.00	3'090'743.00
Réserve de fluctuation de valeurs		5'313'598.00	3'090'743.00
Fonds libres		20'393'691.34	14'583'716.04
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		20'383'691.34	14'573'716.04
T O T A L D U P A S S I F		43'816'554.29	32'798'548.94

Compte d'exploitation

	Notes	2009	2008
<i>Cotisations et apports ordinaires et autres</i>	7.2	19'550'646.74	19'150'790.81
Cotisations des salariés		9'775'323.37	9'575'395.41
Cotisations des employeurs		9'775'323.37	9'575'395.40
<i>Prestations d'entrée</i>		0.00	0.00
Apports de libre passage		0.00	0.00
<u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u>		<u>19'550'646.74</u>	<u>19'150'790.81</u>
<i>Prestations réglementaires</i>		-11'015'867.60	-9'713'910.00
Rentes de préretraite		-9'848'368.60	-8'719'408.00
Cotisations au 2 ^e pilier		-1'167'499.00	-994'502.00
<u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u>		<u>-11'015'867.60</u>	<u>-9'713'910.00</u>
<i>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques</i>		-2'845'222.00	-1'209'372.00
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		9'848'368.60	8'719'408.00
Cotisations au 2 ^e pilier prélevées sur capital de prévoyance		1'167'499.00	994'502.00
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-12'374'528.60	-9'743'220.00
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 ^e pilier		-1'486'561.00	-1'180'062.00
<u>Résultat net de l'activité d'assurance</u>		<u>5'689'557.14</u>	<u>8'227'508.81</u>
<i>Résultat net des placements</i>	6.6	3'616'294.47	-4'121'670.14
Intérêt des liquidités		9'936.11	44'302.45
Intérêt, rendement des titres		3'662'150.66	-4'121'994.44
Frais de gestion de la fortune		-55'792.30	-43'978.15
<i>Autres produits</i>		7'043.27	5'609.40
Produits divers		90.92	107.85
Intérêts moratoires		6'952.35	5'501.55
<i>Autres frais</i>		-96'450.77	-85'881.43
Indemnités et frais de séances		-17'344.05	-16'018.85
Contrôles et révision		-44'811.75	-56'800.60
Frais divers	7.3	-34'294.97	-13'061.98
<i>Frais d'administration</i>	7.4	-1'183'613.81	-1'155'427.07
Frais d'administration		-1'183'613.81	-1'155'427.07
<u>Excédent des produits/charges avant constitution/dissol. réserve fluctuation valeurs</u>		<u>8'032'830.30</u>	<u>2'870'139.57</u>
<i>Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</i>		-2'222'855.00	-289'177.00
Attribution à réserve fluctuation de valeurs		-2'222'855.00	-289'177.00
<u>Excédent des produits / Excédent des charges</u>		<u>5'809'975.30</u>	<u>2'580'962.57</u>

V
L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2009

I Bases et organisation

1.1 Forme et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1^{er} décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1^{er} juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1^{er} janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1^{er} janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumises à RESOR.

Dès le 1^{er} novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 30 juin 2013.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

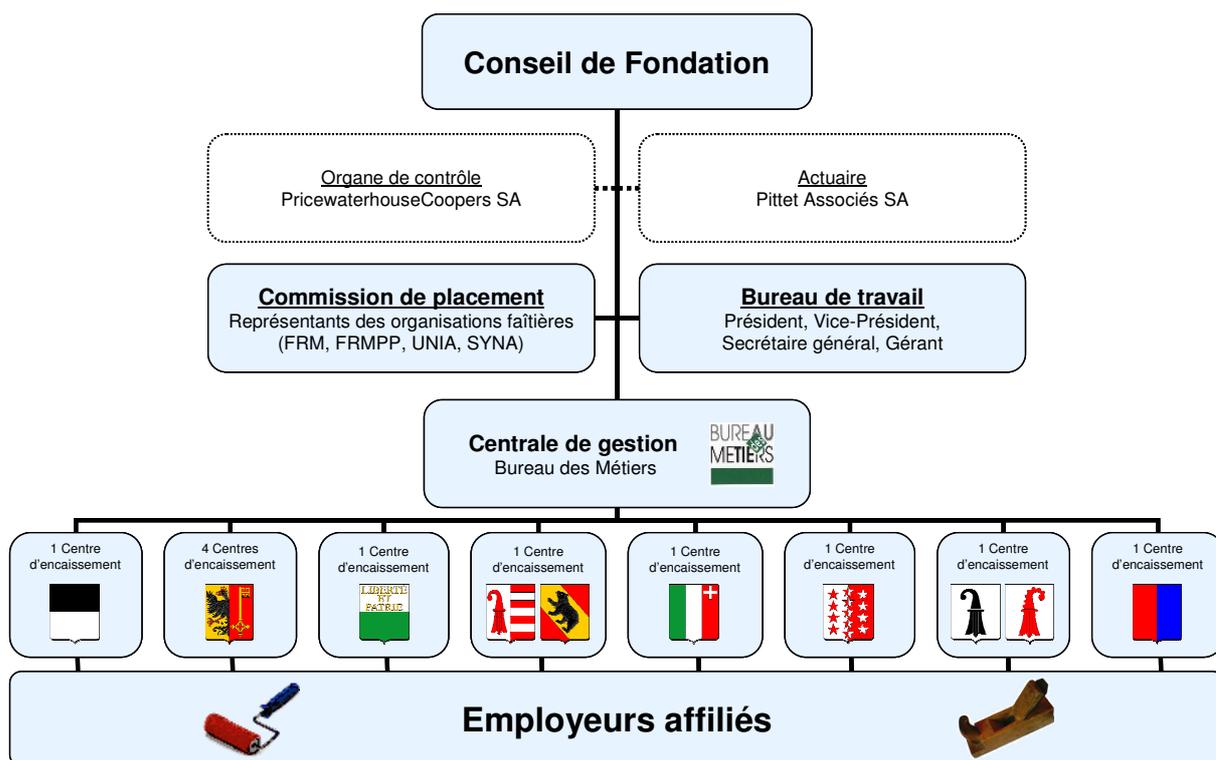
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA)	02.06.2003
Acte de fondation	01.12.2003
Règlement d'assurance	01.01.2007
Règlement de placement	01.10.2005

1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature

Les organes de RESOR sont le **Conseil paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum); la **Commission de placement** (4 membres) et l'organe de contrôle. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissements** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de contrôle vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2009

Délégation syndicale		Délégation patronale	
	M. Aldo Ferrari ^{1) 2)} Vice-Président		M. David Walzer ^{1) 2)} Président
	M. Tibor Menyhart ¹⁾		M. Jacques-Roland Coudray ¹⁾
	M. Dario Chiaradonna		M. Peter Rupf
	M. Jean Kunz		M. Pierre Graf
	M. Lucas Dubuis		M ^{me} Sylvie Douillet
	M. Armenio Cabete		M. Pascal Schwab
	M. Armand Jaquier		M. Jean-Marc Volery
	Hr. Alexander Reidy		Hr. Jean-Claude Schuwey
	M. Bernard Tissières		M. Gilles Granges
	M. Jeanny Morard		Hr. Armand Pfammatter
	Hr. Andreas Giger		Hr. Alex Goop
	Sig. Saverio Lurati		Sig. Fabio Amadò

1) = également membre de la Commission de placement

2) = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion

 Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet ²⁾
Secrétaire général

M. Fabien Chambovey ²⁾
Gérant

M. Luc Gaspoz
Comptable

M. Olivier Arnold
Comptabilité, flux financiers, données salariales

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement

Genève 1  Caisse de compensation du bâtiment et de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Genève 2  Association genevoise des entrepreneurs de charpente, menuiserie, ébénisterie et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève

Genève 3  Administration des caisses d'allocations familiales et de prévoyance sociale
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Genève 4  CPP Second œuvre – CPSO
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean
Case postale 5278
1211 Genève 11

Vaud  Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
En Riend-Bosson
Case postale
1131 Tolochenaz

Valais  Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Fribourg  Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg

Neuchâtel  FER Neuchâtel
Av. du Premier Mars 18
Case postale
2001 Neuchâtel

Jura/ Jura Bernois  Caisse paritaire jurassienne de la menuiserie, ébénisterie et charpente
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242
2710 Tavannes

Bâle-Ville/ Bâle-Camp.  Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 23
Case postale 332
4010 Bâle

Tessin  Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzona

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux.
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Comptable, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance

Expert agréé en	Pittet Associés SA
Prévoyance professionnelle	Dr. Meinrad Pittet Expert en prévoyance professionnelle, Genève
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance des Fondations et des Institutions de prévoyance du canton du Valais

1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2009		2008	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'093	39%	1'092	40%
- Plâtrerie/Peinture	1'064	38%	1'104	40%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	411	15%	383	14%
- Bailleurs de services	111	4%	69	2%
- Autres	114	4%	119	4%
	2'793	100%	2'767	100%

II Membres actifs et rentiers**2.1 Assurés actifs pendant l'année**

	2009		2008	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	7'132	33%	7'156	33%
- Plâtrerie/Peinture	7'348	34%	7'972	37%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	2'189	10%	2'166	10%
- Bailleurs de services	4'485	20%	3'690	17%
- Autres	759	3%	780	3%
	21'913	100%	21'764	100%

2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2009		31.12.2008	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	79	37%	68	38%
- Plâtrerie/Peinture	103	48%	85	47%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	24	11%	22	12%
- Autres	9	4%	6	3%
	215	100%	181	100%

III Nature et explication du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 75% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 42'000.- et au maximum à Fr. 54'000.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II^{ème} pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	1%
Part travailleur	1%
Total	<u>2%</u>

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoir épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet.

5.4 Développement du capital de prévoyance des préretraités

	2009 CHF	2008 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	14'041'466.00	12'832'094.00
Rentes / Cotisations au 2 ^e pilier	-11'015'867.60	- 9'713'910.00
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes + cotisations au 2 ^e pilier)	13'861'089.60	10'923'282.00
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	16'886'688.00	14'041'466.00

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en septembre 2009 sur la base de données au 31.12.2008.

- Etude actuarielle projective au 31 décembre 2008 (septembre 2009)

La conclusion du rapport de l'expert était formulée en ces termes :

Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :

- *La Caisse est en mesure de faire face à ses engagements à la date de l'étude actuarielle.*
- *Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats du modèle de référence (MOO) et des autres modèles montrent que le taux de cotisation actuel est suffisant pour assurer l'équilibre de la Caisse à un horizon de 15 ans.*

*Meinrad Pittet
Directeur général
Expert agréé LPP*

*Stéphane Riesen
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP*

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : EVK 2000

5.7 Modifications des bases et hypothèses techniques

Afin de tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RESOR, les probabilités d'invalidité et de décès des bases techniques ont été majorées de 50%.

5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à utilisation

Sans objet.

5.9 Degré de couverture

		31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	42'593'977.34	31'715'925.04
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	16'886'688.00	14'041'466.00
Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2	(a) (b)	252.23%	225.87%
Réserve de fluctuation de valeurs		5'313'598.00	3'090'743.00
Capital de Fondation, Fonds libres		20'393'691.34	14'583'716.04

VI Explication relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

En 2005, la Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	17.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
Créances	40%		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
Actions	30%		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
Valeurs réelles	30%		
TOTAL	100%		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable	Taux de réserve	Réserve 2009	Réserve 2008
Liquidités	2'542'131.19	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	6'505'975.90	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	7'545'010.00	5%	377'251.00	293'940.00
Obligations en devises	4'883'827.56	10%	488'383.00	333'963.00
Actions suisses	5'706'477.63	30%	1'711'943.00	897'653.00
Actions étrangères	5'895'605.45	30%	1'768'682.00	826'570.00
Fonds placements immobiliers	8'570'722.85	10%	857'072.00	640'787.00
Placements alternatifs	1'102'670.84	10%	110'267.00	97'830.00
TOTAL	42'752'421.42		5'313'598.00	3'090'743.00

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2009 en %	31.12.2009	Allocation 2008 en %	31.12.2008
Liquidités	7.01%	2'542'131.19	13.77%	3'570'860.75
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
Total liquidités	7.01%	2'542'131.19	13.77%	3'570'860.75
Placements à terme CHF	4.41%	1'600'000.00	6.17%	1'600'000.00
Obligations suisses CHF	13.33%	4'833'400.00	12.37%	3'207'500.00
Obligations étrangères CHF	3.07%	1'111'610.00	4.13%	1'071'300.00
Total obligations CHF	20.82%	7'545'010.00	22.68%	5'878'800.00
Obligations en devises	13.47%	4'883'827.56	12.88%	3'339'630.50
Total obligations	34.29%	12'428'837.56	35.56%	9'218'430.50
Actions suisses	15.74%	5'706'477.63	11.54%	2'992'177.20
Actions étrangères	16.27%	5'895'605.45	10.63%	2'755'233.47
Total actions	32.01%	11'602'083.08	22.17%	5'747'410.67
Fonds plac. immob. suisses	20.04%	7'262'781.22	18.51%	4'798'605.87
Fonds plac. immob. étrangers	3.61%	1'307'941.63	6.21%	1'609'266.68
Total fonds plac. immobiliers	23.65%	8'570'722.85	24.72%	6'407'872.55
Placements alternatifs	3.04%	1'102'670.84	3.77%	978'302.64
Total placements alternatifs	3.04%	1'102'670.84	3.77%	978'302.64
Total des titres (y.c. liquidités)	100.00%	36'246'445.52	100.00%	25'922'877.11
Comptes courants		6'419'917.54		5'869'799.65
Débiteurs		86'058.36		110'211.51
TOTAL		42'752'421.42		31'902'888.27

6.5 Instruments dérivés en cours/valeurs de marché et co-contractants des titres en securities leuding

Sans objet

6.6 Explications du résultat des placements

Classes d'actifs	2009			2008		
	Valeur	Rendement		Valeur	Rendement	
Liquidités	2'542'131.19	9'936.11	0.33%	3'570'860.75	44'302.45	2.51%
Comptes à terme	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00%
Total liquidités	2'542'131.19	9'936.11	0.33%	3'570'860.75	44'302.45	2.51%
Placements à terme CHF	1'600'000.00	19'988.76	1.26%	1'600'000.00	76'191.86	3.05%
Obligations suisses CHF	4'833'400.00	259'973.30	6.68%	3'207'500.00	120'971.94	4.25%
<i>Intérêts</i>		154'740.90			99'906.94	
<i>Profits réalisés</i>		0.00			0.00	
<i>Profits non réalisés</i>		110'700.00			21'800.00	
<i>Pertes réalisées</i>		-3'600.00			-720.00	
<i>Pertes non réalisées</i>		0.00			0.00	
<i>Frais de transaction</i>		-1'867.60			-15.00	
Obligations étrangères CHF	1'111'610.00	60'688.51	5.72%	1'071'300.00	39'578.40	3.73%
<i>Intérêts</i>		20'378.51			20'378.40	
<i>Profits réalisés</i>		0.00			0.00	
<i>Profits non réalisés</i>		43'160.00			26'200.00	
<i>Pertes réalisées</i>		0.00			0.00	
<i>Pertes non réalisées</i>		-2'850.00			-7'000.00	
<i>Frais de transaction</i>		0.00			0.00	
Total obligations CHF	7'545'010.00	340'650.57	5.21%	5'878'800.00	236'742.20	3.80%
Obligations en devises	4'883'827.56	371'429.99	9.03%	3'339'630.50	-381'608.89	-13.03%
<i>Intérêts</i>		164'896.55			99'094.99	
<i>Profits réalisés</i>		0.00			0.00	
<i>Profits non réalisés</i>		278'288.63			148'393.54	
<i>Pertes réalisées</i>		0.00			0.00	
<i>Pertes non réalisées</i>		-63'260.95			-622'596.77	
<i>Frais de transaction</i>		-8'494.24			-6'500.65	
Total obligations	12'428'837.56	712'080.56	6.58%	9'218'430.50	-144'866.69	-2.04%
Actions suisses	5'706'477.63	952'547.93	24.59%	2'992'177.20	-1'529'746.80	-40.41%
<i>Revenus</i>		55'942.65			48'308.75	
<i>Profits réalisés</i>		2'519.90			0.00	
<i>Profits non réalisés</i>		904'353.43			0.00	
<i>Pertes réalisées</i>		0.00			0.00	
<i>Pertes non réalisées</i>		0.00			-1'570'396.90	
<i>Frais de transaction</i>		-10'268.05			-7'658.65	
Actions étrangères	5'895'605.45	1'199'900.55	32.21%	2'755'233.47	-1'754'689.78	-50.02%
<i>Revenus</i>		44'029.70			4'317.25	
<i>Profits réalisés</i>		65'105.78			0.00	
<i>Profits non réalisés</i>		1'244'798.11			10'037.15	
<i>Pertes réalisées</i>		-10'526.75			0.00	
<i>Pertes non réalisées</i>		-132'500.36			-1'759'132.50	
<i>Frais de transaction</i>		-11'005.93			-9'911.68	
Total actions	11'602'083.08	2'152'448.48	28.33%	5'747'410.67	-3'284'436.58	-45.03%
Fonds plac. immob. suisses	7'262'781.22	902'489.40	16.18%	4'798'605.87	-22'378.19	-0.55%
<i>Revenus</i>		161'011.00			144'636.65	
<i>Profits réalisés</i>		0.00			0.00	
<i>Profits non réalisés</i>		747'315.25			6'731.00	
<i>Pertes réalisées</i>		0.00			0.00	
<i>Pertes non réalisées</i>		0.00			-167'092.89	
<i>Frais de transaction</i>		-5'836.85			-6'652.95	
Fonds plac. immob. étrangers	1'307'941.63	-122'969.45	-8.09%	1'609'266.68	-374'117.07	-19.31%
<i>Revenus</i>		50'815.35			45'256.25	
<i>Profits réalisés</i>		2'159.18			0.00	
<i>Profits non réalisés</i>		1'344.65			0.00	
<i>Pertes réalisées</i>		-33'730.83			0.00	
<i>Pertes non réalisées</i>		-143'557.80			-419'373.32	
<i>Frais de transaction</i>		0.00			0.00	
Total fonds plac. immobiliers	8'570'722.85	779'519.95	10.98%	6'407'872.55	-396'495.26	-6.60%
Placements alternatifs	1'102'670.84	18'101.67	1.75%	978'302.64	-296'195.91	-25.44%
Total placements alternatifs	1'102'670.84	18'101.67	1.75%	978'302.64	-296'195.91	-25.44%
Total des titres (yc liquidités)	36'246'445.52	3'672'086.77	12.55%	25'922'877.11	-4'077'691.99	-15.80%
Comptes courants / débiteurs	6'505'975.90			5'980'011.16		
Frais de gestion de la fortune		-55'792.30			-43'978.15	
TOTAL	42'752'421.42	3'616'294.47	10.18%	31'902'888.27	-4'121'670.14	-12.90%

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Passifs transitoires

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Bureau des Métiers	148'480.95	162'727.90
Cotisations dues au 2 ^{ème} pilier	1'074'096.00	913'396.00
Cotisations perçues en trop	0.00	0.00
Retour à rembourser	0.00	6'500.00
Total	1'222'576.95	1'082'623.90

7.2 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2009 CHF	2008 CHF
Cotisations des salariés	9'872'791.67	9'672'998.36
Cotisations diverses	0.00	28'575.00
Restitution de cotisations	- 44'904.00	- 22'720.35
Récupérations cotisations amorties	21'506.96	435.50
Pertes sur débiteurs	- 74'071.26	- 103'893.10
Total des salariés	9'775'323.37	9'575'395.41
Cotisations des employeurs	9'872'791.67	9'672'998.35
Cotisations diverses	0.00	28'575.00
Restitution de cotisations	- 44'904.00	- 22'720.30
Récupérations cotisations amorties	21'506.96	435.45
Pertes sur débiteurs	- 74'071.26	- 103'893.10
Total des employeurs	9'775'323.37	9'575'395.40
Total des cotisations assurés et employeurs	19'550'646.74	19'150'790.81

7.3 Frais divers

	2009 CHF	2008 CHF
Honoraires actuariels et conseils	27'303.50	2'690.00
Frais bancaires	2'111.50	1'695.00
Frais d'encaissement	3'836.70	4'279.20
Charges diverses	1'043.27	4'397.78
Total	34'294.97	13'061.98

7.4 Frais généraux d'administration

	2009 CHF	2008 CHF
Frais généraux d'administration	1'183'613.81	1'155'427.07

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.2% de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

VIII Demande de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Dès le 1^{er} janvier 2010, le secteur de la technique de la construction du canton du Tessin (Suissetec Ticino e Moesano) a rejoint à des conditions temporaires particulières la Fondation RESOR. Ceci a nécessité la création et la mise en place d'un nouveau Centre d'encaissement à Lugano.

Dès que la modification du champ d'application de l'extension de la CCRA correspondante aura été prononcée, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève rejoindra la Fondation RESOR.

Sion, août 2010

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

R E S O R

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion



Gabriel Décaillet
Secrétaire général



Fabien Chambovey
Gérant

VI LE BILAN TECHNIQUE



VI LE BILAN TECHNIQUE**Bilan technique**

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2009	31.12.2008
Total de l'actif	43'816'554	32'798'549
Compte de régularisation du passif	- 1'222'577	- 1'082'624
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	42'593'977	31'715'925
Capital de prévoyance cotisations au II ^{ème} pilier	1'929'036	1'609'974
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ¹	14'957'652	12'431'492
Capitaux de prévoyance	16'886'688	14'041'466
Provisions techniques	0	0
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	16'886'688	14'041'466
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	5'313'598	3'090'743
EXCEDENT TECHNIQUE ²	20'393'691	14'583'716

DEGRE DE COUVERTURE ³	191.9 %	185.1 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁴	252.2 %	225.9 %

<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	5'313'598	3'090'743
---------------------------------------------------------	-----------	-----------

Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
- 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
- 3) = FP / [CP + RFV]
- 4) = FP / CP

VII

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



PricewaterhouseCoopers SA
Place du Midi 40
Case postale
1951 Sion
Téléphone +41 58 792 60 00
Fax +41 58 792 60 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de
Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR)
Sion

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de la Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Pignat
Expert-réviseur

Sion, le 24 août 2010

Annexe: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



R E S O R

Centrale de gestion

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion
tél. +41 27 327 51 61 fax +41 27 327 51 80